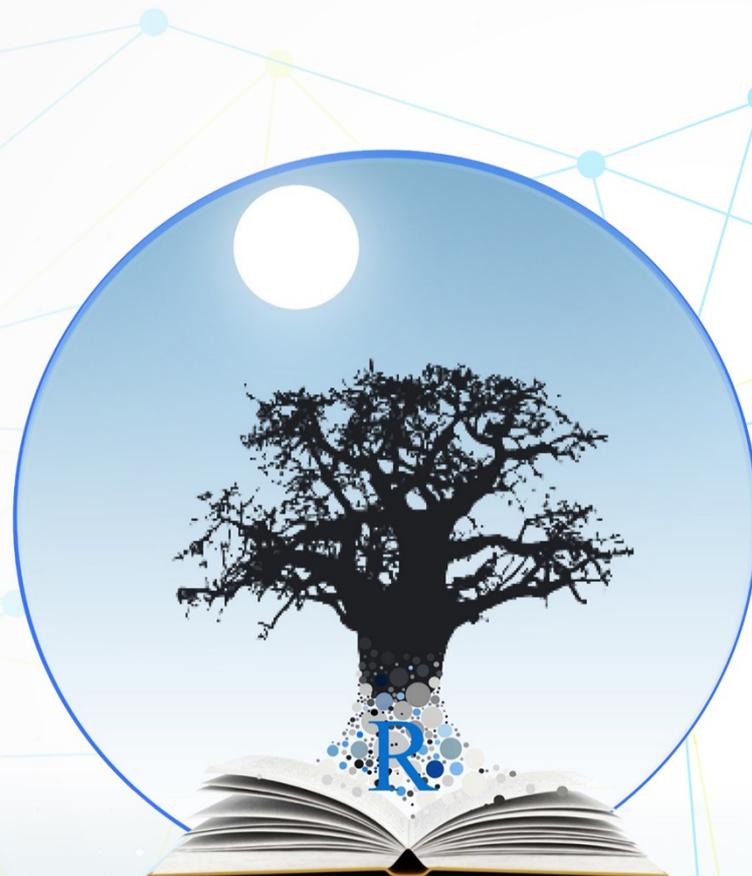


REL@COM

LANGAGE ET COMMUNICATION



revue électronique

Département des Sciences
du Langage et de la Communication

Université Alassane Ouattara
(Bouaké - Côte d'Ivoire)

ISSN: 2617-7560

Numéro 01 - Décembre 2018

REL@COM

LANGAGE ET COMMUNICATION



revue électronique

Département des Sciences
du Langage et de la Communication

Université Alassane Ouattara
(Bouaké - Côte d'Ivoire)

ISSN: 2617-7560

Numéro 01 - Décembre 2018

REVUE ELECTRONIQUE LANGAGE & COMMUNICATION

ISSN : 2617-7560

DIRECTEUR DE PUBLICATION : PROFESSEUR N'GORAN-POAMÉ LÉA M. L.

DIRECTEUR DE RÉDACTION : DR JEAN-CLAUDE OULAI, MCU

COMITÉ SCIENTIFIQUE

PROF. ABOLOU CAMILLE ROGER, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. ALAIN KIYINDOU, UNIVERSITÉ BORDEAUX-MONTAIGNE

PROF. AZOUMANA OUATTARA, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. BAH HENRI, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. BLÉ RAOUL GERMAIN, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

PROF. CLAUDE LISHOU, UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP

DR EDOUARD NGAMOUNTSIKA, MCU, UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

DR FRANCIS BARBEY, MCU, UNIVERSITÉ CATHOLIQUE LOMÉ

PROF. GORAN KOFFI MODESTE ARMAND, UNIVERSITÉ F. HOUPHOUËT-BOIGNY

DR JÉRÔME VALLUY, MCU, HDR, UNIVERSITÉ PANTHÉON-SORBONNE

PROF. JOSEPH P. ASSI-KAUDJHIS, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

DR KOUAMÉ KOUAKOU, MCU, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

DR MAKOSSO JEAN-FÉLIX, MCU, UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

PROF. N'GORAN-POAMÉ LÉA M. L., UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

DR NANGA A. ANGÉLINE, MCU, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

PROF. POAMÉ LAZARE MARCELIN, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. TCHITCHI TOUSSAINT YAOVI, UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI

PROF. TRO DÉHO ROGER, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

PROF. ABOLOU CAMILLE ROGER

DR GOKRA DJA ANDRÉ OURÉGA JUNIOR, MCU

DR JEAN-CLAUDE OULAI, MCU

DR KOUAMÉ KOUAKOU, MCU

PROF. N'GORAN-POAMÉ LÉA MARIE LAURENCE

DR NIAMKEY AKA, MCU

COMITÉ DE LECTURE

PROF. IBO LYDIE

DR COULIBALY DAOUA

DR KOFFI EHOUMAN RENÉ, MCU

DR KOUADIO GERVAIS-XAVIER

DR KOUAMÉ KHAN

DR N'GATTA KOUKOUA ÉTIENNE

DR OULAI CORINNE YÉLAKAN

MARKETING & PUBLICITÉ : DR KOUAMÉ KHAN

INFOGRAPHIE / WEB MASTER : SANGUEN KOUAKOU

ÉDITEUR : DSLC

TÉLÉPHONE : (+225 76 78 76 51 / 48 14 02 02)

COURRIEL : khankouame@gmail.com / jan_cloddeoulai@yahoo.fr

SITE INTERNET : <http://relacom.univ-ao.edu.ci>

LIGNE EDITORIALE

Au creuset des Sciences du Langage, de l'Information et de la Communication, la Revue Electronique du Département des Sciences du Langage et de la Communication **REL@COM** s'inscrit dans la compréhension des champs du possible et de l'impossible dans les recherches en SIC. Elle s'ouvre à une interdisciplinarité factuelle et actuelle, en engageant des recherches pour comprendre et cerner les dynamiques évolutives des Sciences du Langage et de la Communication ainsi que des Sciences Humaines et Sociales en Côte d'Ivoire, en Afrique, et dans le monde.

Elle entend ainsi, au-delà des barrières physiques, des frontières instrumentales, hâtivement et activement contribuer à la fertilité scientifique observée dans les recherches au sein de l'Université Alassane Ouattara.

La qualité et le large panel des intervenants du Comité Scientifique (Professeurs internationaux et nationaux) démontrent le positionnement hors champ de la **REL@COM**.

Comme le suggère son logo, la **REL@COM** met en relief le géant baobab des savanes d'Afrique, situation géographique de son université d'attache, comme pour symboliser l'arbre à palabre avec ses branches représentant les divers domaines dans leurs pluralités et ses racines puisant la serve nourricière dans le livre ouvert, symbole du savoir. En prime, nous avons le soleil levant pour traduire l'espoir et l'illumination que les sciences peuvent apporter à l'univers de la cité représenté par le cercle.

La Revue Electronique du DSLC vise plusieurs objectifs :

- Offrir une nouvelle plateforme d'exposition des recherches théoriques, épistémologiques et/ou empiriques, en sciences du langage et de la communication,
- Promouvoir les résultats des recherches dans son champ d'activité,
- Encourager la posture interdisciplinaire dans les recherches en Sciences du Langage et de la Communication,
- Inciter les jeunes chercheurs à la production scientifiques.

Chaque numéro est la résultante d'une sélection exclusive d'articles issus d'auteurs ayant rigoureusement et selon les normes du CAMES répondu à un appel thématique ou libre.

Elle offre donc la possibilité d'une cohabitation singulière entre des chercheurs chevronnés et des jeunes chercheurs, afin de célébrer la bilatéralité et l'universalité du partage de la connaissance autour d'objets auxquels l'humanité n'est aucunement étrangère.

Le Comité de Rédaction

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS & DISPOSITIONS PRATIQUES

La Revue Langage et Communication est une revue semestrielle. Elle publie des articles originaux en Sciences du Langage, Sciences de l'Information et de la Communication, Langue, Littérature et Sciences Sociales.

I. RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Les articles sont recevables en langue française, anglaise, espagnole ou allemande. Nombre de page : minimum 08 pages, maximum 15 pages en interlignes simples. Marges : Haut 3 cm ; Bas 3 cm ; Gauche 3.5 cm ; Droite 3.5 cm ; Réliure 0.5 cm. Numérotation numérique en chiffres arabes, en haut et à droite de la page concernée. Police : Times New Roman. Taille : 11. Orientation : Portrait, recto.

II. NORMES EDITORIALES (NORCAMES)

Pour répondre aux Normes CAMES, la structure des articles doit se présenter comme suit :

- ✚ Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
- ✚ Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats, Analyse et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
- ✚ Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante : (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées). Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition.

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

III. RÈGLES D'ÉTHIQUES ET DE DÉONTOLOGIE

Toute soumission d'article sera systématiquement passée au contrôle anti-plagiat et tout contrevenant se verra définitivement exclu par le comité de rédaction de la revue.

NB : Pour les besoins de l'instruction, une contribution financière est demandée.

SOMMAIRE

1. Dominique J. M. SOULAS DE RUSSEL (Université François Rabelais de Tours, France)
« Contribution à l'étude du caractère de Paul-Louis Courier » Rapport critique sur la thèse de Doctorat de M. Axthelm 010
2. S. Géraud Landry AHOUANJINO ; Ornheilia F. B. S. ZOUNON ; Agnès Oladoun BADOU (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)
Drépanocytose et survie du couple : facteurs psychologiques, sociologiques, cognitifs et communicationnels de prise de décision d'une rupture ou d'une union. 025
3. Jean-Pierre ATOUGA (Université de Maroua, Cameroun)
Le personnage féminin en contexte de guerre : une lecture des correspondances tirées de trois romans du 20^{ème} siècle 040
4. Nadia BAYED (Université Hassan II, Maroc)
TICE et enseignement/apprentissage des langues : vers une approche en « do it yourself » 052
5. Grah Félix BECHI ; Kikoun Brice-Yves KOUAKOU ; Tonio Amani KOFFI (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
Les SIG dans l'évaluation de l'impact environnemental et social lié à l'exploitation de la carrière de granite de Kolongonouan s/p de Bouaké 064
6. Yapo Joseph BOGNY ; Kouassi Cyrille LOUA (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire)
Les critères de la télélicité dans la typologie des verbes Bron 083
7. Stanislas Modibo CAMARA (Université Péléforo Gon-Coulibaly, Korhogo-Côte d'Ivoire)
Dénonciation et figure de douceur dans le poème *Le Dormeur du Val* d'Arthur Rimbaud 094
8. Mahamadou Hassane CISSÉ (Université Nazi Boni, Burkina-Faso)
La tradition orale dans les cinémas africains 103
9. Perpétue DAH (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
L'héritage littéraire d'Ahmadou Kourouma 114
10. Ousmane DIAO (Université Cheikh Anta-Diop, Dakar-Sénégal)
Le statut de la composition : morphologie ou syntaxe 126
11. Oumar DIÈYE (Université Cheikh Anta-Diop, Dakar-Sénégal)
De la renaissance italienne au nationalisme littéraire de la pléiade française 135

12. Jamal JABALI ; Hafid KHETTAB (Université Hassan Premier, Maroc)
L'enseignement du français sur objectifs spécifiques du lycée à la faculté des sciences et techniques de Settat, Maroc 148
13. Yssa Désiré KOFFI (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
Martydom in Ernest Gaines's *A lesson before dying* 159
14. Jean-Félix MAKOSSO ; Passi BIBENE ; Olivier Innocent TATY (Université Marien-Ngouabi, Brazzaville-Congo)
Journalisme 2.0 en République du Congo : entre doutes et certitudes 171
15. Hermine Rhousgou MENWA (Université de Ngaoundéré, Cameroun)
La formation des phrases interrogatives en Tupuri 181
16. Angeline NANGA-ADJAFI (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire)
Les réseaux sociaux et la communication pour la santé en milieu jeunes 192
17. Dame NDAO (Université Cheikh Anta-Diop, Dakar-Sénégal)
Nombre et numérotation en Wolof 203
18. Diby Cyrille N'DRI (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
Machiavel un conséquentialiste ? 214
19. Mohamed Tidiane OUATTARA (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire)
Usage des TIC et profil des apprenants dans le secondaire général en Côte d'Ivoire 225
20. Wael SALAH HUSSEIN ALY (Université Trent, Ontario-Canada)
Enseigner/apprendre l'oral du FLE dans le contexte universitaire en Egypte 239
21. Hetenin Cavalo SILUÉ ; Konan KOUASSI ; N'Goh Koffi Michael YOMAN ; Arsène DJAKO (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
Systèmes pastoraux et conflits agriculteurs-éleveurs dans la sous-préfecture de Sirasso 255
22. Kalidou SY (Université Gaston Berger, St Louis-Sénégal)
Repenser le paradoxe de la diversité. Vers une approche sémiotique 272
23. Alexis TOBANGUI (Université Marien-Ngouabi, Brazzaville-Congo)
Jeunesse scolaire et téléphonie mobile au Congo-Brazzaville 290
24. Aboi François YANGRA (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
Analyse de la structure interne des constructions à "verbes légers" en Baoulé 304

LE STATUT DE LA COMPOSITION : Morphologie ou Syntaxe ?

Ousmane DIAO

Département Lettres Modernes

Faculté des Lettres et Sciences Humaines

Université Cheikh Anta-Diop (Dakar-Sénégal)

diaosabaly@yahoo.fr/ousmane12.diao@ucad.edu.sn

Résumé :

Cette étude s'intéresse au procédé morphologique qu'est la composition selon deux points de vue. Il rappelle d'abord la problématique liée à la définition même de la notion de composition puis pose la question de son statut. La composition relève-t-elle de la morphologie ou de la syntaxe ? Les arguments en faveur d'une construction syntaxique sont présentés avant de voir la validité d'une approche morphologique de la composition.

Mots clés : morphologie – syntaxe – mot composé – mot forme – lexème

Abstract:

The present study deals with composition or the morphological process in accordance with two points of view. It first and foremost emphasizes the problematic regarding the very definition of the notion of composition before raising a question about the status of the latter. Is composition inside or outside the scope of morphology or syntax? The arguments favourable to a syntactical construction are followed with questioning the validity of a morphological approach to composition.

Keywords: morphology, syntax, compounds, word-forms, lexemes

Introduction

On ne crée pas les mots de façon anarchique a-t-on l'habitude de dire. Toutes les langues possèdent des règles et des modèles de formation de mots, parmi lesquels nous avons l'affixation, la dérivation impropre, la troncation, la siglaison et la composition qui nous intéresse dans cette étude.

Et de tous ces procédés de formation de mots, la composition demeure aujourd'hui l'un des plus productifs. En effet, notre environnement langagier regorge de constructions de ce genre d'unités complexes, surtout dans la langue de spécialité.

G. Gross (1996 : 27) dit dans ce sens :

« Si l'on fait l'inventaire du vocabulaire des langues de spécialité, on se rend compte que les substantifs constituent l'essentiel du vocabulaire et que parmi eux, les noms composés s'y taillent la part du lion »

D'où l'intérêt que nous portons à ce procédé de formation de mots très productif dans la langue d'aujourd'hui. Gaston, GROSS, l'auteur *des expressions figées* rappelle par ailleurs les problèmes de définitions liés à la notion de composition. En effet, la proximité des mots dits mots composés à d'autres unités lexicales, telles que les syntagmes libres ou occasionnels et autres phraséologies, la pléthore de terminologies pour désigner ce type de mots ou encore son caractère polysémique font du mot composé une unité lexicale difficile à cerner.

Ainsi, la première difficulté serait d'abord celle de la définition même du mot composé, sa délimitation : où commence le mot composé ? Où finit-il ?

Aussi, le caractère flou et même contradictoire des définitions du mot composé apparaît encore plus clairement lorsque des termes de constructions similaires ont, selon les auteurs un statut de composé ou de dérivé. Il faut dire dans ce cas que les auteurs emploient généralement une terminologie qui leur est propre. Par ailleurs, plusieurs dénominations sont parfois utilisées pour un même concept.

Kocoureck (1991b : 136-137) donne un aperçu des différentes appellations : mots complexes (Picoche), syntagmes codés (rey), groupe lexical (Vachek), lexies complexes (Pottier), lexèmes complexes (Goffrin, locutions composées (Bally)...

Sur ce point, nous retiendrons que l'étiquette « mot composé » ne correspond pas à une dénomination stable et, est utilisée, dans la littérature pour désigner des unités lexicales complexes analysées selon différents points de vue. Chacun adopte une terminologie selon sa propre visée.

Cependant, si les approches de la composition sont multiples, on peut reconnaître, à la suite de Corbin(1992) et Habert (1993) deux grandes tendances :

-une tendance qui s'intéresse aux mots composés du point de vue de leur identification en tant qu'unité lexicale : qui pose donc le problème de la lexicalité. Nous avons déjà consacré un article à cette question O. DIAO (2015 : 104), intitulé : les composés NN : problèmes de lexicalité publié dans la revue électronique Sudlangues numéro 24.

Cette tendance privilégie donc une description morphosyntaxique et sémantique de ce type d'unité lexicale.

-et une autre tendance qui s'y intéresse du point de vue de leur formation, qui, elle s'intéresse au statut et les modèles théoriques : morphologie ou syntaxe ? C'est cette problématique que nous voudrions exposer et analyser dans ce texte.

Il ne s'agit pas d'une étude descriptive, mais d'une contribution fondamentale sur les modèles théoriques. Le propos est surtout, à la suite de F.Villoing (2003), de démontrer dans le cadre d'une approche modulaire, la validité d'une analyse morphophonologique et sémantique de la composition.

Nous verrons les arguments en faveur d'une construction syntaxique puis ceux qui militent en faveur d'une formation morphologique. Nous revenons d'abord sur la notion de composition et de mot composé.

1. La notion de composition et de mot composé

1.1. Aperçu historique

Par un curieux détournement de son objet d'étude, le traité de la formation des mots composés de la langue française est restreint, dans les faits, à un traité de formation des noms composés, illustration magistrale d'une formation des mots réduite à une seule catégorie grammaticale et à la seule portion substantive du lexique.

Mise à part la composition par particule qui concerne presque entièrement la préfixation verbale, Arsène Darmesteter évacue tout le domaine verbal du processus de la composition. Tout au plus, il consacre une courte section de cinq pages aux formations verbales du type maintenir, bouleverser, boursoufler, chavirer, colporter, culbuter, manœuvrer, morfondre, saupoudrer...

De l'avis de Barbaud, une application rigoureuse et objective des critères de « l'unité de sens » et de l'ellipse aurait dû normalement inciter Darmesteter à prendre en compte des formations comme prendre parti, rendre compte mettre fin prendre racine, perdre

pied, tenir parole etc. qui affichent des propriétés syntaxiques analogues à parti pris, compte rendu, marchepied, porte-parole.

Mais la possibilité d'un tel rapprochement n'effleure même pas l'esprit de Darmesteter si bien qu'il inaugure une pratique d'investigation des faits qui restera biaisée jusqu'à nos jours, tant en grammaire structurale qu'en grammaire générative.

En effet, cent ans plus tard, Emile Benveniste insiste quant à lui sur « le caractère unique et constant du signifié » dans le processus de la composition au point d'en faire le septième et le dernier critère d'identification de ces objets particuliers. Selon Benveniste, (1974 : 17) :

« Il y a composition quand deux termes identifiables pour le locuteur se conjoignent en une unité nouvelle à un signifié. »

Autrement dit, Benveniste considère que l'un des critères d'identification des mots composés demeure sans doute celui de la spécificité sémantique.

Bréal (1982 : 16) avait exprimé la même chose quand il disait:

« Il faut (c'est la condition primordiale) que, malgré la présence de deux termes, le composé fasse sur l'esprit l'impression d'une idée simple ».

Mais ni Benveniste ni Bréal n'estime que ce critère puisse aussi s'appliquer à la composition verbale comme si pour eux aussi, le processus de la formation des mots n'était pas applicable aux autres catégories grammaticales de la langue.

Ainsi, se perpétue l'idée que la composition lexicale est dissymétrique selon les catégories. Et cet héritage de Darmesteter est soigneusement transmis d'une génération à l'autre dans son intégrité ou selon certaines variantes dans les travaux de Meyer-Lubké (1890), Moody (1973), Danell (1974), Guirescu (1975), Picone (1996), entre autres.

Bref, au-delà de ces considérations diachroniques, et après plus d'un siècle depuis la parution du Traité de la formation des noms composés en 1874, les linguistes se sont fixés comme objectif de forger une définition unique de la composition lexicale.

1.2. Problèmes de définition

Qu'est-ce qu'un nom composé ? Pour une bonne analyse descriptive des noms composés, il est impératif de s'entendre sur une définition du terme. Sur ce propos, P. J. L. Arnaud (2003) pose comme point de départ pour la discussion, la définition suivante :

« Un nom composé est une unité lexicale nominale résultant de l'assemblage de deux(ou récursivement de plusieurs) unités lexicales de classes ouvertes. »

Dans cette définition, trois mots ou expressions sont à retenir. Nous notons avec Arnaud un premier problème :

➤ Le terme **unité lexicale** :

Une unité lexicale, base liée ou mot autonome, est un listème (Di Scullo et Williams 1981 :1), c'est-à-dire, une entité présente dans le dictionnaire, ou bien, du point de vue cognitif correspondant à une représentation dans le lexique mental des locuteurs.

Sur ce propos Mel'cuk (1997 :87) distingue des composés :

- librement formés par le locuteur et ;
- des composés de nature lexicale.

Ainsi la composition n'est qu'historique. Pour lui, seuls les premiers sont de « vrais » composés, les autres composés étant des signes simples et indécomposables. Comme pour insister sur la valeur de l'unité du nom composé.

➤ Le second terme important de la définition est **assemblage** :

L'assemblage le plus simple est la juxtaposition sans conséquence formelle, comme dans l'exemple « lampe tempête ». Mais, même dans ce sens, l'ordre des composants joue un rôle : soit parce qu'il signale le sens de la détermination des endocentriques, soit parce qu'il résulte, pour les exocentriques primaires du figement apporté par la lexicalisation (député-maire et non maire- député) et sans doute initialement d'une hiérarchie de prégnance entre les dénotata des composants.

Rappelons que :

- un composé est dit endocentrique : si la classe d'objets à laquelle il correspond est la même que celle à laquelle correspond l'élément déterminé.

Exemple : « comité directeur »: « le comité directeur » est un « comité ».

- Un composé est un exocentrique : C'est lorsque la classe d'objets à laquelle correspond le mot composé n'est pas la même que celle à laquelle correspond le déterminé.

Exemple : « moyen âge » : « moyen âge » n'est pas un « moyen ».

Sur le problème de l'écriture, de l'orthographe du mot composé, Arnaud note au passage que c'est une question secondaire, avis que nous partageons d'ailleurs. Car, les données sur ce point sont erratiques dans les langues à orthographe complexe comme le français et l'anglais ce qui n'est pas le cas dans d'autres langues comme le hongrois et le turc. L'auteur fait remarquer que de nombreux types de modifications peuvent résulter de l'opération d'assemblage (suprasegmentaux, mutation de la consonne initiale du deuxième composant, vocalisation de semi- consonnes, amuïssement de consonnes fortes avec allongement de la voyelle précédente, interfixation etc.). Bref, le nombre de phénomènes qu'on peut observer varie selon les langues.

➤ Un troisième terme de la définition, **unités de classes ouvertes**, introduit d'autres problèmes. Car, il exclut certaines unités de classes fermées.

Un problème de nature différente est celui de l'acceptation de mots intermédiaires, membres de classes fermées : articles, préposition, marques de coordination ou autres, reliant les composants.

Un troisième problème avec la notion de membres de classes ouvertes est lié à l'existence, toujours très minoritaires, de composants apparents, perçus comme tels par les locuteurs, mais dont un seul des composants constitue une unité lexicale.

On peut donc remarquer que cette définition de départ est restrictive.

Quelles caractéristiques morphosyntaxiques et sémantiques pourraient donc définir le mot composé ?

Les définitions proposées sont tantôt de nature sémantique, tantôt de nature syntaxique.

1.2.1. Les définitions sémantiques

Les positions de A. Darmesteter, reprises par M. Bréal(1897), Ch. Bally (1950), F. Bruno et Ch. Bruneau (1949), J. Marouzeau (1961) sont résumées par M. Grevisse (1969 :93) en ces termes:

« Le nom composé évoque dans l'esprit non les images distinctes répondant à chacun des mots correspondants mais une image unique ».

C'est ce qu'on appelle généralement le critère de la spécificité sémantique.

Mais, l'on se rend compte que la définition par l' « idée unique » est très difficile à manipuler, même dans le cas des mots simples.

Par exemple, un substantif comme « colline » semble correspondre à deux idées simples, comme le suggère les définitions du *lexis* (relief d'altitude modéré) et du *Petit Robert* (petite élévation de terrain). On peut citer d'autres exemples : le contenu sémantique d' « instituteur » est synonyme de celui de « maître d'école ».

Ce type de raisonnement peut être appliqué aussi à une comparaison entre langues.

On voit qu'une analyse de contenu n'est guère pertinente pour la définition de la composition dans la mesure où il n'y a pas de relation directe entre le sens d'une unité lexicale et son statut de substantif simple ou composé.

Donc la sémantique ne permet pas à elle seule de cerner le phénomène de la composition.

1.2.2. Les définitions syntaxiques

D'autres linguistes : A. Martinet (1960), E. Benveniste (1967), Ch. Rohrer (1967), H. Marchand (1960) ont proposé des définitions formelles pour l'ensemble des composés.

André Martinet précise qu'aucun des éléments composant le mot composé ne peut recevoir de détermination particulière. Ce qui revient à dire que la détermination ne peut porter que sur l'ensemble du groupe et que, par conséquent, dans des composés de type N de N, le second élément substantif ne peut être précédé d'aucun déterminant, car ce déterminant lui serait propre.

Et c'est pourtant ce qu'on observe dans des noms communs comme le baptême du feu, la folie des grandeurs.

Dans ces deux exemples, la détermination porte seulement sur le second terme. En effet, « du » détermine seulement « feu » et « des » détermine « grandeurs ».

Même la position transformationnelle : Fraser (1970), Guilbert (1975) consiste à postuler l'existence de deux phrases de base qui expliqueraient, grâce à la relativation, la formation composée : le mot chaise longue dériverait d'une chaise qui est longue.

Conformément à la théorie de l'atomicité syntaxique, les composés sont des atomes syntaxiques, c'est-à-dire des structures opaques, indécomposables par la syntaxe.

Quelles que soit leurs limites ces deux critères d'ordres sémantique et syntaxique sont des critères solides dans l'identification des mots composés.

Bien d'autres critères sont utilisés pour l'identification des mots composés, des critères d'ordre : accentuel, graphique, morphologique mais également ceux fondés sur la fréquence.

Mais, il s'avère ainsi qu'aucun de ces critères tests n'est à lui seul fiable à cent pour cent.

Seule une application conjointe des différents critères permet d'aboutir, plus ou moins à une certitude étant donné que les tests ont montré que la différence entre les mots composés et les séquences libres est mince.

Cependant, il faut noter qu'en analysant les mots composés, les linguistes essaient de trouver une ligne de démarcation entre la syntaxe et la morphologie. Par conséquent deux positions différentes sont regroupées autour de deux cadres théoriques : le modèle syntaxique (Fabb 1998, Roeper 1998, Lieber 1992, 2004) et le cadre lexicaliste (Corbin 1992, Di Sciullo et Williams 1987).

2. Le statut des noms composés : morphologie ou syntaxe ?

Deux tendances se dégagent ainsi quant au statut à attribuer aux noms composés : la tendance syntaxique et celle morphologique.

2.1. L'approche syntaxique

La réponse la plus fréquemment avancée par les grands courants grammaticaux et linguistiques distinguant morphologie et syntaxe, tant au XIX^{ème}, qu'au XX^{ème} siècle, est celle d'un traitement syntaxique.

En somme, quel que soit le cadre théorique, celui de la grammaire historique et comparée du XIX^e siècle ou celui de la grammaire générative lexicaliste au XX^e siècle, les mots composés sont préférentiellement traités comme construits à partir d'une phrase ou d'une proposition dont on tente d'expliquer le statut de l'unité lexicale.

Par exemple : un mot comme « porte-plume » a été analysé tantôt comme formé à partir de la proposition « un qui porte la plume », et tantôt comme construit au moyen de la phrase impérative « porte ma plume ».

Et l'on expliquait, déjà au XIX^{ème} siècle, la différence de structures et d'emplois entre la construction syntaxique originelle et la structure du mot composé au moyen d'une ellipse. On parvenait ainsi, à partir de la proposition « un qui porte la plume », à la structure « porte-plume », après l'ellipse du pronom « qui » et du déterminant « la ».

C'est ce type d'analyse qui a conduit d'ailleurs Arsène Darmesteter, dans le traité de la formation des mots composés à classer les mots composés en fonction du type d'ellipse qu'ils auraient subi depuis leur formation syntaxique jusqu'à leur emploi lexical, rappelle Florence Villouing.

Parmi les tenants de cette théorie, on peut citer :

- A. Darmesteter : avec son *traité de la formation des mots*, 1874 qui constitue l'une des œuvres de référence dans le domaine de la composition.
- W. Meyer-Lübke : la remarquable grammaire des langues romanes en quatre volumes de cet auteur est certes l'une des études comparatives les plus approfondies illustrant le mieux la profonde parenté des langues romanes en matière de composition lexicale. Il retient deux grandes classes :
 - les composés par juxtaposition et ;
 - les composés par apposition.
 - K. Nyrop : D'après ce grammairien, deux rapports fondamentaux distinguent les mots composés entre eux :
 - la coordination et ;
 - la subordination.
 - L. Tesnière : Pour Tesnière, la composition appartient absolument à la syntaxe et non à la morphologie dans la mesure où son concept de « translation » est applicable à la relation déterminé-déterminant qui régit bon nombre de mots composés. Selon lui, la nature syntaxique des mots composés est attribuable au fait qu'ils définissent le domaine d'application d'une opération de « translation fonctionnelle » grâce à laquelle « le substantif déterminant » est le second actant du déterminé.
 - Emile Benveniste : c'est à Benveniste qu'il faut reconnaître le mérite d'avoir exploré l'avenue de la syntaxe de façon novatrice en mettant en avant le concept de « synapsie » ancré dans la synchronie. Il récuse l'idée que la composition nominale relève de la morphologie au même titre que la dérivation :

« (...) Il faut, à notre avis, envisager les composés non plus comme des espèces morphologiques, mais comme des organisations syntaxiques. La composition nominale est une micro-syntaxe ».

- On peut citer d'autres comme : M. Picone, *les composés binominaux*, G. Gross avec *le figement des expressions linguistiques...*

Ainsi, les grammairiens du XIX^e siècle et certains grammairiens post-lexicalistes ont reconnu dans l'unité « porte » de « porte-plume » la forme verbale conjuguée parce que cette même forme peut apparaître dans une phrase. De même, on a identifié la relation entre « porte » et « plume » comme celle d'un verbe et son complément d'objet en particulier parce que la représentation des relations sémantiques entre unités lexicales n'était pas théorisée dans un cadre morphologique.

Depuis, la morphologie a adopté un nouveau cadre théorique, la morphologie lexématique.

2.2. L'approche morphologique

Plutôt que d'analyser l'objet « mot composé » en fonction des parties du discours, l'approche morphologiste s'intéresse d'avantage à ce qu'il y a de commun entre cet objet et les autres de la langue.

Dans une telle optique, la composition devient un procédé de formation des mots nouveaux qui se traite en parallèle ou sur un pied d'égalité avec la dérivation.

Depuis, la morphologie a adopté un nouveau cadre théorique : la morphologie lexématique (Matthews (1974), Anderson (1992), Aronoff (1994), Fradin (2003), Booij (2005) qui se donne pour unité de base le lexème, distingué du mot-forme, forme syntaxisée de ce lexème et distingué du mot phonologique de ce mot-forme.

Le lexème est une unité lexicale abstraite non directement observable en énoncé.

Le mot-forme qui lui correspond à ses traits morphosyntaxiques instanciés par le fait qu'il figure en énoncé. La réalisation morphophonologique de ces traits se manifeste dans le mot phonologique, forme du mot à laquelle notre expérience ordinaire de locuteur nous donne accès.

Exemple :

Le mot « porte-parole » :

A la différence de l'exemple précédent de « porte-plume » qui est analysé par les tenants de la théorie syntaxique comme étant un raccourci de « un qui porte la plume » ou encore entrant dans une relation de complémentation dans laquelle « plume » fonctionnerait comme un objet direct de porte, « Porte-parole » est un nouveau lexème constitué de :

« Porte » (lexème1) + « parole » (lexème2).

L'identité du lexème repose sur au moins trois propriétés qui, selon Fradin (1996) « *constituent la base du signe linguistique, les éléments sans quoi ce dernier cesse d'exister* ».

- une forme phonologique,
- une catégorie syntaxique,
- et une signification.

Et ces différentes propriétés sont représentées les unes indépendamment des autres, au sein de rubriques dissociées qui constituent des dimensions indépendantes. Pour autant précise Fradin, l'accès y est simultané. Ce qui permet une opération morphologique sensible à plusieurs de ces propriétés lexicales puissent mettre en œuvre l'ensemble de ces contraintes.

Pour résumer sur cette question, on peut dire que ces deux hypothèses, l'une fondée sur une interprétation syntaxique et l'autre sur une explication morphologique, sont de nature diachronique. C'est-à-dire qu'elles trouvent leurs explications dans l'étude de l'évolution historique des mots composés.

En effet, la tradition grammaticale dont hérite Darmesteter distingue dans la formation des unités complexes indo-européennes anciennes appelées uniformément « mots composés » deux procédés :

- la lexicalisation, grâce à l'usage, de locutions phrastiques construites selon les règles de la syntaxe.

A. Darmesteter (1877 : 124) le rappelle en ces termes :

« La juxtaposition consiste dans la réunion de deux ou plusieurs termes qui ont été joints l'un à l'autre suivant les règles ordinaires de la syntaxe (...), et qui avec le temps, et par la force de l'usage ont fini par se souder.»

➤ la véritable composition qui se fait au moyen de thème :

« J'appelle (...) composé ordinaire, ceux dont le premier membre est un thème, c'est-à-dire le cas général. »

Le thème est une notion élaborée pour analyser la forme des mots dans les langues indo-européennes. Il est défini comme une des séquences phonologiques associées à un lexème dans une entrée lexicale.

Ainsi, la formation des « mots composés véritables », c'est-à-dire ceux qui ne relèvent pas de la lexicalisation de locutions syntaxiques, est décrite comme l'union de deux thèmes, dont le second porte la marque de flexion pour l'ensemble.

Ce qui expliquerait que les travaux dans le cadre de la morphologie lexématique ont presque exclusivement porté sur un seul patron : les VN, c'est-à-dire les mots composés constitués strictement d'un verbe et d'un nom.

Exemple : porte-parole : ce mot est constitué d'un verbe (porte) et d'un nom (parole).

Toute la problématique se situe sur l'identification du premier élément :

Par exemple :

Garde-côtes : dans garde-côtes, garde est-il un substantif, un verbe ou un thème.

Dans ce débat, l'hypothèse du verbe conduit naturellement à une interprétation syntaxique de ce type de composé, où le « e » serait la forme fléchie à l'indicatif ou à l'impératif.

Et l'hypothèse du thème conduirait nécessairement à une interprétation morphologique.

Aussi, d'autres observations issues de ces travaux ont apporté un argument supplémentaire en faveur de la séparation des modules de la grammaire, syntaxe et morphologie, qui a déjà été longuement argumentée, notamment sur la base du fait qu'elles ne manipulent pas les mêmes unités.

En effet, la syntaxe à la différence de la morphologie, ne manipule pas des lexèmes, mais des mots-formes, c'est-à-dire les formes fléchies des lexèmes selon les contraintes imposées par la mise en discours.

Alors qu'une séquence de mots est un mot composé morphologique s'il est un lexème construit à partir de lexèmes selon un mode d'organisation qui n'est pas syntaxique.

Ainsi, pour les tenants de la morphologie lexématique, la composition est un procédé de construction morphologique qui se distingue de la dérivation dans la mesure où elle met en relation deux lexèmes de base et un lexème construit :
lexème1+lexème2=lexème construit.

Cette position théorique permet de faire le départ à l'intérieur de ce que recouvre traditionnellement l'étiquette « composition » entre mots composés morphologiques et séquences syntaxiques lexicalisées.

Les premiers sont construits par la morphologie et à ce titre accèdent automatiquement au statut d'unités lexicales suivant différents types de structures :

Les composés NN : constitués d'un nom+ un autre nom ;

Les composés : VN : composés d'un verbe+ un nom ;

Les composés : AN ou NA : construits avec un adjectif et un nom...

Les seconds sont construits par la syntaxe et entrent dans un processus de lexicalisation avant de présenter le comportement d'une unité lexicale.

Conclusion

Quiconque s'intéresse aux mots composés rencontre des difficultés redoutables liées à la nature même de l'objet d'étude : le mot composé ne correspond pas à une dénomination stable et est utilisé dans la littérature selon différents points de vue, suivant les objectifs poursuivis.

Quel que soit le cadre théorique adopté : morphologie ou syntaxe, une clarification et une classification s'imposent :

-une classification morphosyntaxique : selon la structure : soudure, présence d'un jointeur...

-une classification catégorielle : nom+nom, verbe+nom....

-une classification sémantique : les endocentriques et les exocentriques qui posent d'ailleurs le problème de l'interprétation sémantique des mots composés : les aspects sémantiques.

Références Bibliographiques

Corbin, Daniel (1987). *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*. Niemeyer (2 vol), RES.

Dubois, Jean .al (2002). *Dictionnaire de Linguistique*, Paris, Larousse.

Florence Villoing (2003). Les mots composés VN du français : arguments en faveur d'une construction morphologique. Paris 10, Cahiers de grammaire28

Fradin, Bernard(2003). *Nouvelles approches en morphologie*, Paris, PUF.

Gross, Gaston(1996). *Les expressions figées en français « noms composés et autres locutions »*, Collection l'essentiel français, Paris : Ophrys

Guilbert, Louis (1971). « De la formation des unités lexicales » in Grand Larousse de la langue française, Paris, Librairie Larousse.

Kerleroux, Françoise (1999). « Identification d'un procédé morphologique : la conversion », Faits de langue, Vol 7.

Mathieu-Colas, Michel(1995). *les concepts opératoires de l'INALF*, R, Martin (éd) ;

Mathieu-Colas, Michel(1996). « Essai de typologie des noms composés français », cahier de lexicologie, Didier éd. Pp 71-125.

Noailly, Michèle (1990). *le substantif épithète*, Paris, PUF, Collection linguistique Nouvelle.

Pierre, J- L Arnaud(2003). *Le nom composé. Données sur seize langues*, Lyon, PUL

Tamba-Mec, Irène (1980). « Sur quelques propriétés de l'adjectif de relation », travaux de linguistiques et de littérature XVIII 1.

Winther, André (1982) « Un cas de dérivation non-affixale : la substantivation des adjectifs en français », Rouen, Folialinguistica.